

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 9 mai 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 21 avril 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

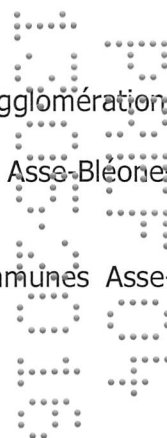
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;

Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ;

Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,

Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,



Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général

Madame Christine JOLY, directrice administrative

Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint

Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA

Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental

Etaient absents excusés :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion

Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération

Délibération n° D-2016 -09

OBJET : Opérations administratives et comptables suite à un sinistre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23/02/2016 ;

Exposé des motifs –

Le 21 mars 2016, il a été constaté un vol de biens du Conservatoire. Cette infraction a fait l'objet d'une déclaration auprès du commissariat et d'une déclaration de sinistre auprès de la MAIF, l'assurance du conservatoire.

Le montant des biens volés s'élève à 2 324 €. L'indemnisation proposée par la MAIF est de 1 260 €.

Il est nécessaire de procéder à la sortie de ces biens de l'inventaire du Conservatoire.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la sortie des biens suivants de l'inventaire :

Compte	N° inventaire	Fin d'amort.	Désignation	Valeur d'acquisition	Motif
2188	2012-02	2022	Basse IBANEZ ATK 1200-NT	1 090.00	Vol
2188	2014-04	2029	1 amplificateur guitare acoustique AEA COMPACT 60 ACAJOU	949.00	vol
60632			Pack de cymbales SABIAN B8	285.00	vol
				2 324.00	

D'autoriser le 1^{er} Vice- Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 9 mai 2016.
P/La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Le 1^{ER} Vice-Président,

Robert LAURENTI.

